

2STS
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 57 A, rue des Messieurs
67240 KALTENHOUSE
881 920 920 RCS STRASBOURG

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(Art. L. 224-3 Code de commerce)

L'an deux mille vingt-quatre,

Le cinq décembre,

A dix-huit heures,

Monsieur Samuel SEILER,
demeurant 57 A, rue des Messieurs 67240 KALTENHOUSE,

Associé unique de la Société 2STS,

Envisage la transformation de la Société en Société par actions simplifiée comportant un seul associé et a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

La Société SADEC
Commissaire aux comptes
19, avenue Messine 75008 PARIS

en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

Monsieur Samuel SEILER

